



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 2 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le deux octobre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	10/09/2021
En exercice	15	Date de la séance	02/10/2021
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle Conseil Municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		excusée	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc		excusé	MAUBERT-SBILE Karine
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : Karine MAUBERT-SBILE

N° 202117-2703 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CESSIION PARTIELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UTILE À CETTE CESSIION

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition, en date du 5 avril 2021, de l'espace communal servant d'accès à l'habitation situé 4 lotissement Le Vallon.

Cet espace public a toujours été entretenu par les propriétaires de la parcelle AI 32, monsieur et madame SARRE.

Monsieur le Maire propose que cette cession soit autorisée à l'euro symbolique après mise en œuvre de la procédure administrative.

La municipalité prendra à sa charge les coûts de l'enquête publique préalable à la cession et les frais de publication ;

L'acquéreur s'acquittera des frais de bornage et des frais notariés liés à cette vente.

## DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise la cession partielle de l'espace public du lotissement Le Vallon correspondant au chemin d'accès de la propriété référence AI 32 sis 4 le Vallon pour l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives d'usage et à diligenter l'enquête publique nécessaire ;
- Décide que la commune de Vérac prendra à sa charge les coûts de l'enquête publique préalable à la cession et les frais de publication ;
- Décide que l'acquéreur s'acquittera des frais de bornage et des frais notariés liés à cette vente.

VOTE :            **CONTRE 0**            **ABSTENTION 0**            **POUR 14**

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
A Vérac, le 5 octobre 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,  
**Dominique BEC**

